

# crechesfribourg.ch

# krippenfreiburg.ch

## **Doublment des places Verdopplung der Plätze (p.2)**

Im Zeitraum von 10 Jahren haben sich die Anzahl Kitaplätze sowie das finanzielle Engagement der Gemeinden verdoppelt. Doch der Mangel an Plätzen ist nicht beseitigt und es bestehen weiter grosse Unterschiede zwischen den Bezirken.

## **Améliorer l'organisation et la gestion/Organisation und Verwaltung verbessern (p.2)**

In mehreren Bezirken können Verbesserungen in der Organisation und der Verwaltung festgestellt werden. In der Stadt Freiburg wird eine zentrale Warteliste eingeführt.

## **Interroger la qualité Betreuungsqualität (p.3)**

Die 5. Freiburger Tagung Kleinkinderbetreuung fand am 25. April 2015 in Grangeneuve statt. Im Zentrum der Diskussionen standen die Betreuungsqualität und die Bedürfnisse der Kinder.

## **Qualité structurelle et normes Richtlinien (p.3)**

Die Freiburger Richtlinien sind lockerer als in anderen Kantonen der Romandie. Es ist darauf zu achten, dass sich die Verhältnisse nicht aus zusätzlichem Spardruck verschlechtern.

## **Pour une formation supérieure en éducation de l'enfance à Fribourg/Eine höhere Fachschule in Freiburg ? (p.4)**

## **Formation continue/ Sparmassnahmen (p.4)**

## **Neues Anstossprogramm/ Nouveau programme d'impulsion (p.4)**

## **La qualité d'accueil : un droit pour l'enfant !**

Editorial

Ces dernières années, en matière d'accueil extrafamilial, l'accent a été mis sur l'augmentation quantitative des places d'accueil pour permettre aux parents de mieux concilier leur vie professionnelle et familiale. Et avec succès ! Tant en Suisse qu'à Fribourg, où des améliorations dans l'organisation et la gestion sont également à noter (p.2).

Mais... car il y a un mais, avec l'augmentation consécutive des dépenses globales pour l'accueil de l'enfance, la pression politique à la baisse des normes de qualité s'est renforcée. L'Etat a déjà diminué ses contributions à la formation continue du personnel et aux frais des cours interentreprises, notamment. Et, en ce moment, une Commission composée de représentants des communes et de l'Etat passe à la loupe les normes et directives sur les structures d'accueil (p.3) à la recherche d'économies supplémentaires.

Ces débats nous inquiètent. Car derrière une discussion sur des normes, on oublie trop souvent qu'il y a des enfants et que ces normes définissent les conditions-cadres et les ressources à disposition des structures pour répondre aux besoins des enfants et fournir des prestations de qualité. La FCGF demande que les milieux concernés soient informés et consultés sur les modifications en cours, comme le prévoit le Règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (27.9.11).



Le 25 avril à Grangeneuve, les professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance ont intitulé leur 5ème colloque « La qualité d'accueil : un droit pour l'enfant! » (p.3).

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises fait sienne cette affirmation et, pour améliorer la qualité pédagogique des structures d'accueil, elle demande un renforcement du soutien à la formation continue du personnel et l'ouverture d'une filière de formation supérieure en éducation de l'enfance à Fribourg (p. 4).

**Améliorer l'organisation et la gestion, simplifier les démarches pour les familles**

Tarifs unifiés, rationalisation de la gestion, liste d'attente centralisée, site internet : plusieurs initiatives vont permettre de simplifier la vie des familles dans certains districts du canton.

En ville de Fribourg, grâce à l'introduction d'un logiciel de gestion identique dans les crèches, les parents disposent désormais de mêmes documents quelle que soit la crèche (contrats, factures, etc.) et bientôt d'une liste d'attente centralisée. Les tarifs étaient unifiés depuis longtemps, mais le barème et le règlement des tarifs ont été précisés pour mieux différencier les prestations selon les besoins des familles.

De plus, dès septembre 2015, une permanence téléphonique sera mise en place pour la gestion de la liste d'attente qui a été confiée à la FCGF par la Commune de Fribourg.

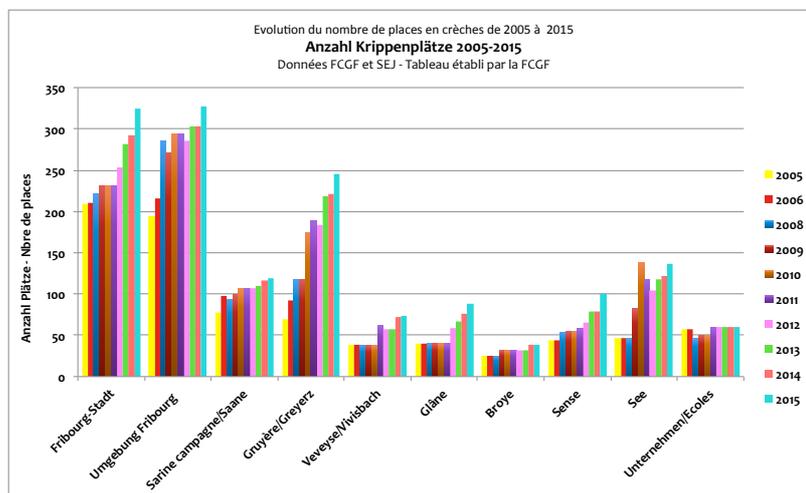
En Glâne, la Commission pour la petite enfance (un organe de l'Association à buts multiples de la Glâne ABMG) a établi un même règlement des subventions pour l'accueil de la petite enfance valable pour toutes les communes du district.

Depuis le mois d'avril, les tarifs des deux crèches ont été unifiés, en se basant sur les tarifs de référence publiés par l'Etat en 2014. Un secrétariat centralisé, dépendant de l'ABMG, détermine le tarif appliqué aux familles. Un site web sera prochainement mis en service pour informer les familles.

Dans le sud du canton encore, l'Assoc.régionale de la Gruyère vient de réunir sur un même site internet [www.sapeg.ch](http://www.sapeg.ch) toute l'offre du district : crèches, maternelles ateliers de jeux et accueil familial de jour. L'ARG va aussi coordonner l'établissement de tarifs unifiés par type de structure d'accueil.

**Doublement des places en 10 ans Verdoppelung der Plätze**

Entre 2005 et 2015, le nombre de places en crèches a presque doublé, passant de 801 à 1511. L'évolution est particulièrement marquée dans les districts de la Sarine, de la Gruyère et du Lac.



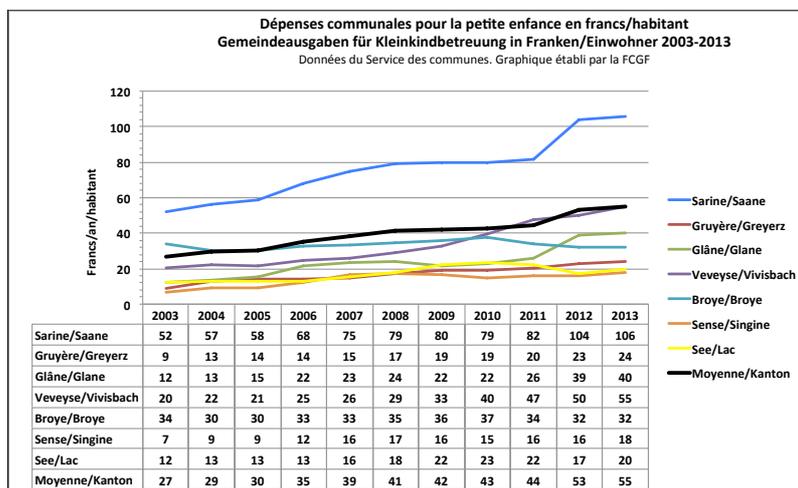
Cette forte progression ne signifie cependant pas encore que la pénurie est désormais résorbée. En effet, le canton de Fribourg compte, en 2015, 17100 enfants de 0 à 4 ans (Service cantonal de la Statistique), dont 35% (5985) ont un besoin potentiel d'accueil en crèches selon le calcul de l'Institut de recherches Infras chargé par l'Etat en 2009 de faire une analyse des besoins.

**Pénurie de 800 à 1300 places**

Sachant qu'une place est occupée par 2.6 enfants (moyenne cantonale selon Infras en 2009) et par 2.1 enfants (chiffres réels en ville de Fribourg en 2015), il faudrait entre 2301 et 2850 places pour couvrir les besoins, soit entre 800 et 1300 places de plus que les 1511 places actuelles.

**Doublement des engagements financiers des communes**

Les communes ont également doublé leurs dépenses pour la petite enfance en 10 ans (crèches, accueil familial de jour et maternelles) passant de 27.- à 55 francs/hab. entre 2003 et 2013 (chiffres 2014 et 2015 pas encore disponibles). Mais les disparités sont importantes: la Sarine engage 2 à 5 fois plus de moyens que les autres districts (détails dans le graphique ci-dessous).



## Interroger la qualité

**La qualité d'accueil dépend de nombreux facteurs. Globalement, les spécialistes distinguent entre qualité structurelle (normes, conditions-cadres ou cadres de référence) et qualité processuelle (processus et interactions à l'intérieur de la structure).**

Depuis quelques années, la qualité processuelle fait l'objet d'une large discussion dans les milieux concernés en Suisse. La Commission suisse de l'UNESCO s'est fortement engagée dans ce débat et a publié en 2012, avec le Réseau d'accueil extrafamilial, une sorte de programme pédagogique pour la petite enfance, intitulé « Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance ».

Le professeur Dieter Schürch, membre de cette Commission, a rappelé le retard de la Suisse dans ce domaine, lors des 5èmes Assises de la petite enfance, le 25 avril dernier à Grangeneuve, et expliqué la conception de l'enfant qui sous-tend le cadre-d'orientation: l'enfant est un « Sujet, Actif, Compétent, qui explore et interroge le monde qui l'entoure, Va bâtir le monde et l'image de soi, Participe et partage (co-construction), a-t-il expliqué à la centaine de personnes présentes.



## Les besoins de l'enfant au centre

En Suisse romande, le PEP, Partenaires Enfance et Pédagogie, une association vaudoise pour le conseil pédagogique aux structures d'accueil, a conçu un outil, intitulé « Interroger la qualité : Penser les conditions d'accueil favorables au jeune enfant », pour permettre aux professionnelles de réfléchir à leur action. Fabienne Guinchard Hayward, directrice, et deux conseillères pédagogiques sont également intervenues lors de ce colloque.

Le PEP propose aux professionnelles d'interroger leur pratique à partir de 12 repères: 1) besoin de sécurité affective 2) besoin de faire des expériences et des découvertes, d'être soutenu dans ses initiatives 3) besoin d'autonomie et de confiance en soi, 4) besoin de se socialiser et de créer des liens avec ses pairs 5) besoin de repères, de règles et de limites 6) besoin d'être intégré et d'appartenir à un groupe 7) égalité des chances 8) relations avec les parents 9) relations avec l'environnement social et géographique 10) santé 11) sécurité et la prévention et enfin 12) ressources pour les professionnelles.

Chacun de ces repères est ensuite décliné sous forme de questions pour concrétiser la réflexion. Par exemple, pour interroger le besoin de sécurité affective, le PEP demande: « Comment le milieu d'accueil permet-il à l'enfant de se familiariser avec son nouvel environnement ? Comment accompagne-t-il le processus de séparation (enfant-parent)? De quelles manières va-t-il permettre à l'enfant de créer des liens significatifs avec les adultes qui l'entourent ?, etc.

**Pour aller plus loin:** [www.pep-vd.ch](http://www.pep-vd.ch) (possibilité de télécharger des documents de référence)

### Qualité structurelle

#### Normes - cadres de référence

La qualité structurelle est définie par des données mesurables : quota de personnel (appelé aussi taux d'encadrement), formation du personnel (proportion de personnel qualifié dans l'ensemble du personnel, niveaux de formation), nombre d'enfants par groupe, espace alloué à chaque enfant (nbre de m2/enfant), aménagement des locaux, jardin, etc.

Ces normes diffèrent d'un canton à l'autre. En comparaison romande, Fribourg se distingue par des règles très souples et des exigences de formation moins élevées que dans les cantons de Vaud, Genève ou Jura. Ainsi, dans les crèches fribourgeoises, le taux de personnel qualifié est de 50 à 66% contre 100% au Jura et 80% dans le canton de Vaud. A Genève, les taux sont les mêmes qu'à Fribourg, mais le personnel qualifié est composé uniquement de d'éducatrices/trices de l'enfance formé-e-s au niveau tertiaire. Par ailleurs, dans ces cantons, les stagiaires et les apprenti-e-s ne sont pas comptabilisés dans l'effectif, alors qu'à Fribourg ils le sont à partir de 18 ans.

Actuellement, une commission cantonale composée de représentants des communes et de l'Etat, la CENEC, a été chargée d'évaluer le cadre normatif imposé par l'Etat aux communes, dont les normes et recommandations pour les structures d'accueil. Cette commission, créée dans la foulée des économies structurelles de l'Etat, n'a pas encore fait connaître ses propositions.

Mais la Fédération des crèches craint que la volonté d'économies ne pèse encore les conditions-cadres des structures du canton. Elle appelle les pouvoirs publics à mesurer les implications d'une éventuelle dégradation des ressources sur la qualité pédagogique et leurs conséquences sur les enfants.

### Formation continue L'Etat économise

L'Etat a diminué de moitié ses subventions à la formation continue du personnel des structures d'accueil de l'enfance depuis le début 2014. Désormais, il ne soutient la formation continue qu'à 25% contre 50% auparavant.

La FCGF regrette vivement cette mesure, ainsi que la suppression de certaines formations de la liste des cours subventionnés, comme par exemple la formation à la direction d'institutions sociales et pédagogiques de la HES-SO.

Il faut noter que l'Etat a également réduit sa contribution aux cours interentreprises des assistants socio-éducatifs.

Toutes ces charges se voient donc reportées sur les familles et les communes qui les soutiennent ou alors les personnes renoncent à se former.

### Neues Bundesprogramm

Dank dem Programm des Bundes zur Förderung von neuen familienergänzenden Betreuungsplätzen konnten in den vergangenen zwölf Jahren rund 48'000 neue Plätze geschaffen werden.

Zur Ergänzung dieses Anstossprogramms hat der Bundesrat Massnahmen auf einer weiteren Schiene beschlossen. Der Bund will sich mit einem Verpflichtungskredit von 100 Mio. Franken am zusätzlichen Engagement von Kantonen, Gemeinden und allenfalls Arbeitgebern zugunsten des Ausbaus der Betreuung von Kindern, insbesondere im Schulalter, beteiligen. Die Bundesbeteiligung wird pro Kanton auf drei Jahre beschränkt, in Prozenten der kantonalen Investitionen definiert und wird ausschliesslich über die Kantone zur Verfügung gestellt.  
[www.news.admin.ch/message/index.html?lang=de&msg-id=57317](http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=de&msg-id=57317)

## Pour une formation supérieure en Education de l'enfance à Fribourg

**Les jeunes Fribourgeois-es qui souhaitent entreprendre une formation supérieure (ES) en éducation de l'enfance doivent se rendre dans les autres cantons romands (Vaud et Valais, principalement). Avec jusqu'à 41 mois d'attente pour entrer en formation!**

**Le canton de Fribourg participe au financement de ces formations par le biais d'un Accord intercantonal. En 2014, il a contribué pour 600'000.- francs environ à la formation dans les écoles romandes. Pourquoi ne pas investir ces moyens à Fribourg et faciliter la formation des jeunes dans le canton ? Un rapport est sur le bureau du Directeur de l'économie (et de la formation professionnelle), le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen.**

Cette proposition de l'OrTra-Fribourg, l'Organisation du monde du travail de la santé et du social du canton, dont font partie les diverses organisations professionnelles (dont la Fédération des crèches et garderies), fait suite à un rapport de l'OrTra sur la situation du marché du travail et de la formation pour les éducatrices de l'enfance ES.

Ce rapport met en évidence la pénurie de personnel ES dans les crèches, la très longue durée d'attente pour entrer en formation (ci-dessus) et le risque que les professionnelles formées ailleurs ne s'y installent par la suite, faisant perdre au canton son investissement. Sans compter que, financièrement, investir dans une formation dans le canton serait rentable, puisque le seuil de rentabilité de 11.6 élèves par classe (calculé lors de l'analyse de l'OrTra) serait même dépassé. En effet, en 2014, le canton a financé la formation de 46 étudiantes dans les écoles romandes (soit environ 15 élèves par classe sur les 3 ans de formation).

## Recommandations de l'OCDE et de l'UNICEF

Un haut niveau de formation des professionnel-le-s constitue l'une des bases minimales pour garantir la qualité dans les lieux collectifs d'accueil, à côté des normes de sécurité et d'un espace suffisant pour les enfants. Ces normes sont celles de l'OCDE, a rappelé Fabienne Guinchard Hayward, lors du colloque fribourgeois de la petite enfance (voir p.3). De son côté, l'UNESCO dans son bilan Innocenti qui faisait le classement des services d'accueil de l'enfance dans les pays de l'OCDE, préconisait, en 2008 déjà, une formation pour 80% du personnel et une formation supérieure tertiaire pour 50% du personnel.

Les normes fribourgeoises sont loin de ces recommandations internationales (voir p.3). Le canton recommande 50 à 66% de personnel qualifié, sans précision du niveau de formation. Or, le personnel engagé dans les crèches ayant répondu à l'enquête de l'OrTra en 2012 était composé environ de manière égale entre les éducatrices de l'enfance de formation tertiaire (95 personnes) et les assistantes socio-éducatives de formation secondaire II (106).

L'ouverture d'une filière de formation supérieure à Fribourg, outre les avantages présentés ci-dessus, permettrait aussi de renforcer la qualité d'accueil et de s'approcher des standards internationaux.